

- 1** La classe est divisée en groupes de 2 à 4 élèves.  
Chaque groupe désigne un.e « membre du jury ».
  
- 2** Chaque groupe reçoit une liste d'aliments ainsi qu'une liste de critères.
  
- 3** Les élèves utilisent internet et/ou les outils de leur choix pour créer deux recettes pour 4 personnes, dans un budget de 8 €.
  - **Les aliments choisis doivent provenir de la liste d'aliments.** Les prix des aliments sont recherchés par le groupe, qui peut ainsi comparer différentes options (supermarchés, magasins bio, etc...). Certains aliments sont indiqués comme « déjà chez vous » : ceux-ci n'ont pas à être comptabilisés dans les 8 €.
  - **Les prix ne peuvent pas être divisés afin de ne concerner que la portion utilisée pour la recette.**  
Ex : Utilisation de 100g de fromage râpé provenant d'un paquet de 200g à 2€. Compter 2€
  - **Le recours au don est autorisé.**  
Ex : Un groupe peut compter qu'un.e voisin.e ayant des poules leur offre des œufs.  
Attention, le recours à cette règle doit rester réaliste. Au jury de trancher !
  
- 4** Chaque groupe veille à l'**impact écologique** et à la **qualité nutritionnelle** des recettes proposées.  
Sur la grille de critères, chaque groupe doit totaliser 8 points en tout, avec :
  - Au moins 3 points issus de la liste de critères « bon pour la planète » ;
  - Au moins 3 points issus de la liste de critères « bon pour le corps » ;
  - Au moins 1 point issu de la liste de critères « bon tout court ».Un point bonus par catégorie peut être accordé si une attention particulière à un autre critère hors de cette liste a été apportée (à l'appréciation du jury).
  
- 5** Chaque groupe présente aux autres participant.es les recettes qu'ils/elles ont confectionnées à l'aide des outils de son choix.  
Chaque groupe explique pourquoi leurs recettes sont intéressantes sur le plan nutritionnel et écologique, et comment celles-ci respectent les critères listés.



**6** Le jury composé d'un.e représentant.e de chaque groupe juge du respect des critères et de la réussite du challenge.  
En cas de différend, le jury prend ces décisions à la majorité. Un vote à main levée peut être proposé.

**7** Accompagné.es par l'enseignant.e, les participant.es débriefent de l'activité réalisée.  
Qu'est-ce qui les a surpris.es ? Pourquoi ?  
Comment est-ce que nous aurions pu agrandir la liste de critères ?  
Ont-ils eu du mal à remplir le challenge ?  
Etc ...

**8** La somme de 8 € correspond au prix moyen d'un repas pour une famille dans les pays d'intervention de PARTAGE.  
Cette activité permet d'introduire le sujet de la précarité alimentaire, sur la base de nos deux dossiers d'information Cantines du Monde.

**9** Chaque élève reçoit le flyer Cantines du Monde pour éventuellement réaliser le #challenge248 avec une cuisine, chez soi.



**Une initiative de PARTAGE**